

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
27/03/2015

Dossier complet le  
27/03/2015

N° d'enregistrement  
F-011-15-C-0020

### 1. Intitulé du projet

Mise aux normes de route forestière en forêt domaniale de Rambouillet

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°) infrastructures routières d) toutes routes inférieures à 3 km	mise aux normes d'une route forestière de 2,2 km.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Mise aux normes d'une route forestière existante en forêt domaniale de Rambouillet (actuellement en terrain naturel).



## 4.2 Objectifs du projet

Ces travaux visent à créer une portance suffisante pour rendre cette route accessible aux camions grumiers afin de permettre d'évacuer les bois en provenance des parcelles forestières limitrophes. En effet, les opérations sylvicoles prévues dans le document d'aménagement forestier en vigueur ne peuvent être réalisées actuellement faute d'infrastructures adaptées. La nécessité de ce projet est par ailleurs mentionnée dans le paragraphe 5.7.2 (pièce jointe) du document d'aménagement forestier.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Au vu des caractéristiques du terrain il est proposé, sur un linéaire d'environ 2,2 km de :

- créer une couche de fondation par traitement des sols en place (sur une largeur de 3,2 m en moyenne et sur une épaisseur de 30 à 40 cm) à la chaux et aux liants hydrauliques (étude en cours pour préciser la formulation) afin d'obtenir une portance minimale de 120 MPa.
- créer une couche de roulement de 10 cm d'épaisseur en grave
- Sur une surface de 40 m<sup>2</sup> environ, des dalles bétons seront coulées au niveau du croisement avec une piste cyclable et au-dessus de l'emprise d'un oléoduc (épaisseur à préciser par l'exploitant).

Les travaux devraient se dérouler sur 1 mois 1/2 entre les mois de Juin et Juillet 2015.

- A noter que des surlargeurs devront être aménagées afin de permettre aux camions de tourner ou éventuellement de se croiser dans de bonnes conditions pour une surface totale de 490 m<sup>2</sup> environ.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route restera fermée à la circulation motorisée. Seuls les véhicules liés à l'exploitation des bois (camions grumiers) seront autorisés à y circuler. L'accès à la route se fera via un raccordement à la portion de la route forestière du coin du bois accessible aux véhicules motorisés.



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

un dossier déclaratif de travaux en forêt de protection (R141-14 du CF),

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Sans objet

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur de la route	2,2 km
surface à traiter (yc raccordement sur route ouverte à la circulation et surlargeurs)	7 530 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

routes forestières du coin du  
bois et de Batonceau  
Forêt domaniale de Rambouillet  
78120 SONCHAMP

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :                    Long. 1 ° 51 ' 28 " E    Lat. 48 ° 36 ' 58 " N

Point d'arrivée :                    Long. 1 ° 51 ' 02 " E    Lat. 48 ° 37 ' 43 " N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

voirie forestière

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non 

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sonchamp  
(approuvé le 18/12/2000)

-> Zone ND

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non 

## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I (110030049) étang d'Or et mares forestières du bois de la Villeneuve ZNIEFF II (110001445) massif de Rambouillet Sud-Est
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R 111-3
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR1112011 massif de rambouillet et zones humides proches
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-> pas de prélèvements
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-> uniquement un curage de fossés existants
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport d'une couche de grave de 10 cm d'épaisseur
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas d'excavation.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-> route sur emprise existante, fermée à la circulation et destinée à un très faible trafic (classe T6).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-> pas de création d'emprise (hors surlargeurs), pas d'imperméabilisation de la chaussée, très faible trafic.



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise existante -> pas de défrichage
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une canalisation TRAPIL. Exploitant rencontré. renforcement de la chaussée prévu au niveau du passage de la canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risques connus à proximité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, possibilité d'émission de poussières de liants mais risque très limité car zone forestière abritée + consignes au prestataire sur le matériel utilisé pour limiter au maximum ces poussières + interdiction d'épandre en cas de grand vent.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-> route fermée à la circulation. faible trafic de camions (classe T6). Durant la phase de travaux, bruits inhérents à l'utilisation d'engins de chantiers (environ une semaine pour le traitement de sols. arrêt pendant 28 jours puis une semaine environ pour établir la couche de roulement).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'actions susceptibles de générer d'odeurs en dehors de l'utilisation des engins de chantier pendant la phase travaux;
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations possibles uniquement durant la phase travaux dues à l'utilisation des engins de chantier (compactage des matériaux)

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			pas d'éclairage prévu
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			Pas de rejets en phase d'exploitation. Risque très limité d'émission de poussières de liants durant la phase travaux (cf. paragraphe sur les risques sanitaires)
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			pas de rejets prévus
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			pas d'effluents, pas de déchets. ONF certifié ISO 14001-> consignes strictes au prestataire
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			pas de site sensible à proximité. pas de modification paysagère
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Cette opération permettra d'évacuer les bois de cette partie de la forêt, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle. Elle conditionne la bonne réalisation des opérations sylvicoles prévues dans le document



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact. En effet, il s'agit uniquement de rendre une voie déjà existante accessible aux camions grumiers dans le cadre de la gestion forestière du massif. L'emprise de la route actuelle ne sera pas modifiée en dehors des surlargeurs. La route restera fermée à la circulation à l'exception des camions qui viendront évacuer les bois. Ceci représente un trafic très faible, sans doute moins de 5 PL/j et uniquement à certaines périodes de l'année.

L'option proposée (traitement de sol aux liants hydrauliques) est par ailleurs intéressante sur un plan écologique car elle permet de limiter l'apport de granulats pour constituer la chaussée.

A noter enfin que la chaussée ne sera pas imperméabilisée avec un revêtement bitumineux qui peut provoquer un effet barrière pour une partie de la microfaune.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
+	Extrait du document d'aménagement de la forêt domaniale de Rambouillet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

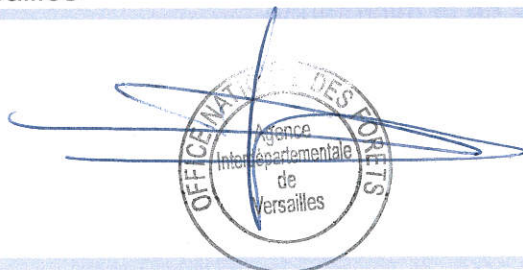
Fait à

Versailles

le,

24 mars 2015

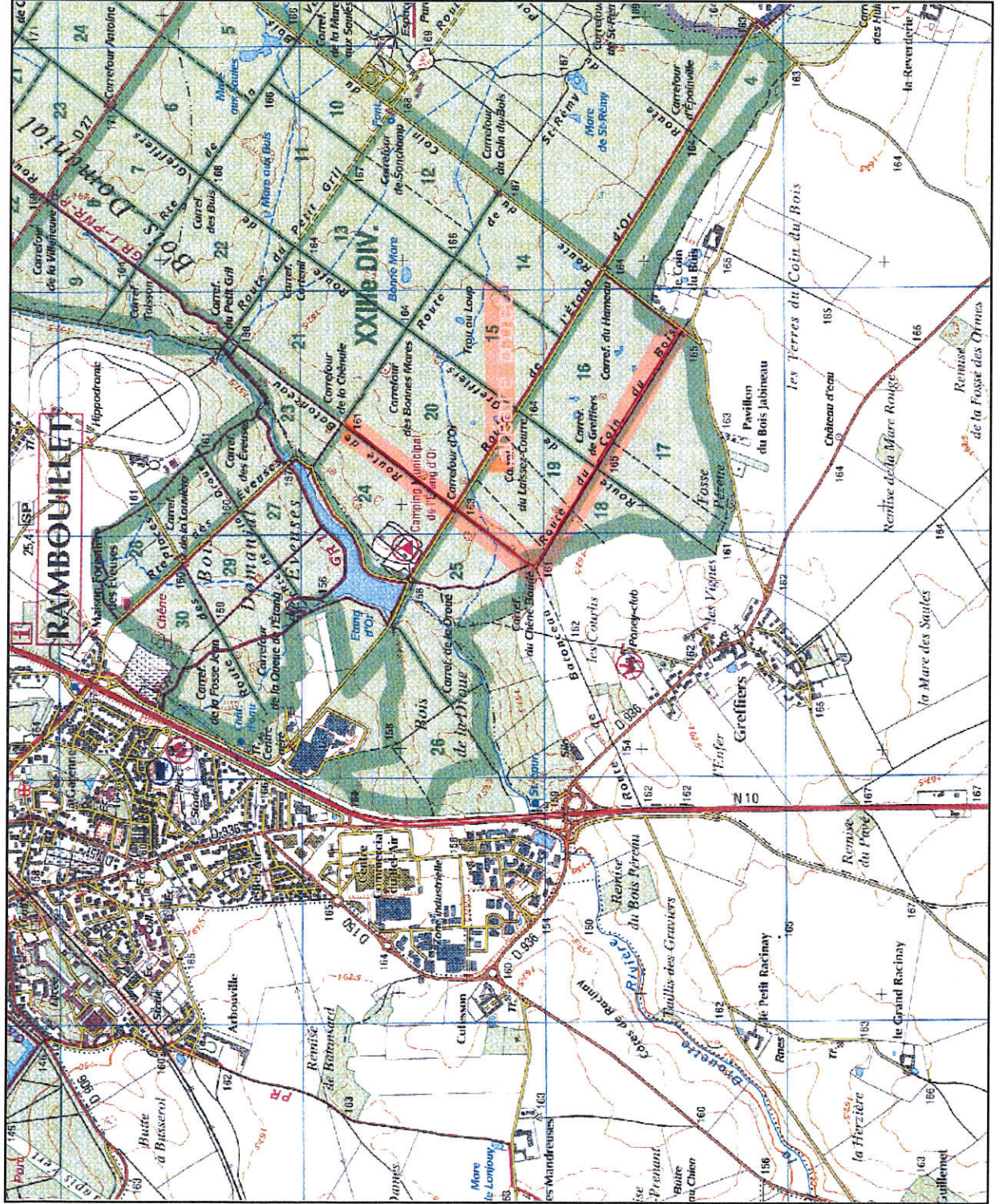
Signature





# RF coin du Bois et Batonceau

Plan de situation



Commentaires  
linéaire ~ 2,2 km



Echelle : 1 : 25000

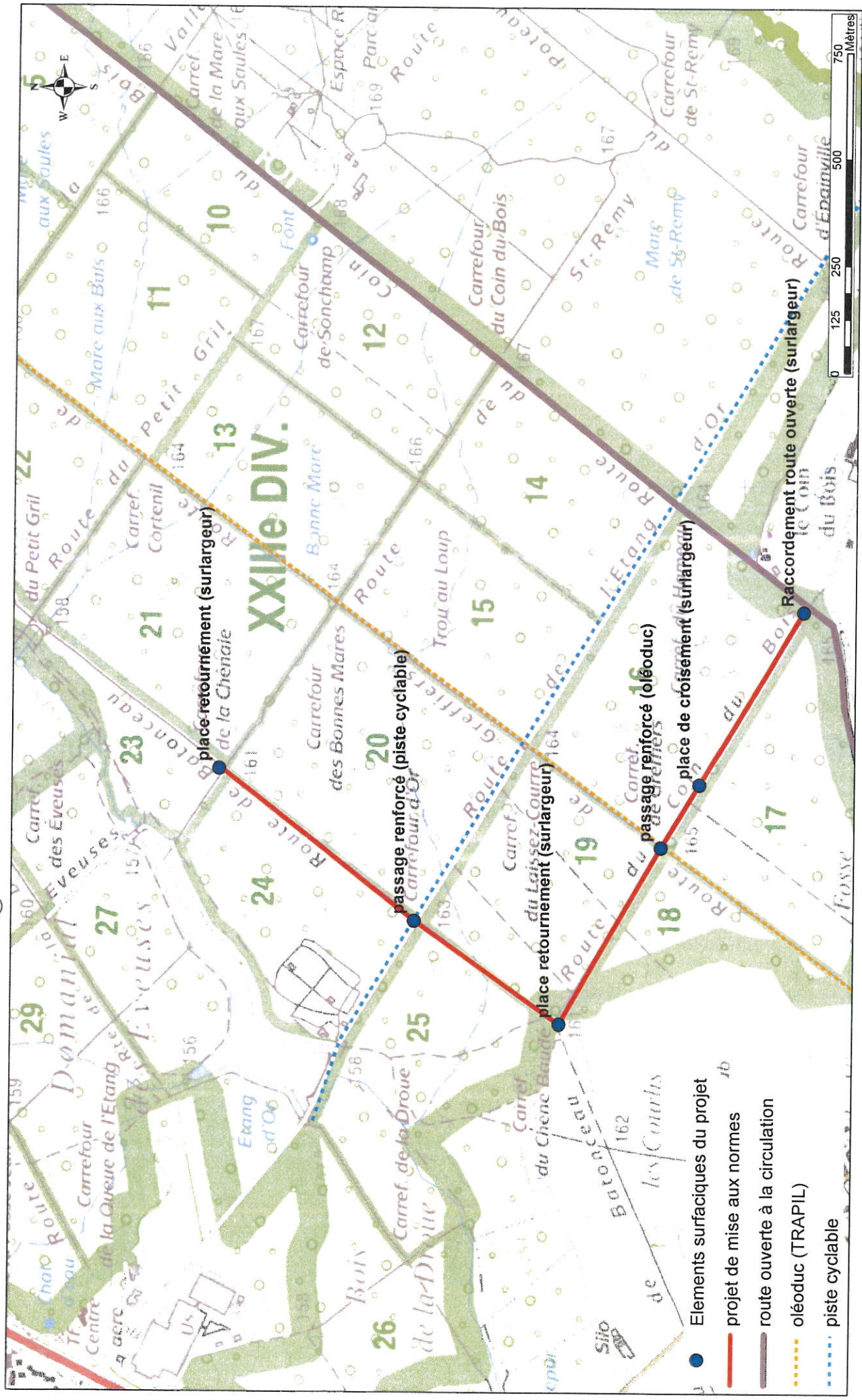
Auteur :

24/03/2015

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite

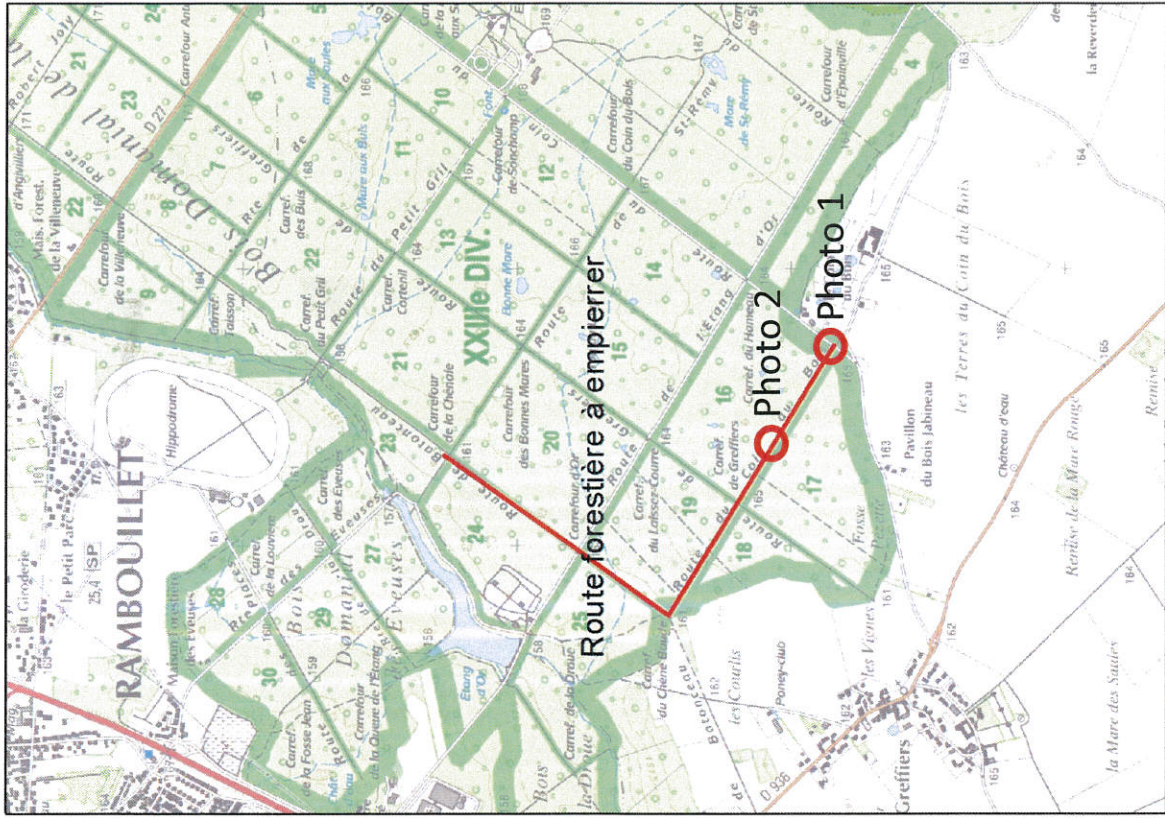


# Projet de Tracé





## Localisation du projet







### Photo 1

Entrée de la route forestière  
du coin du bois (fermée à la  
circulation) = début du  
linéaire à aménager

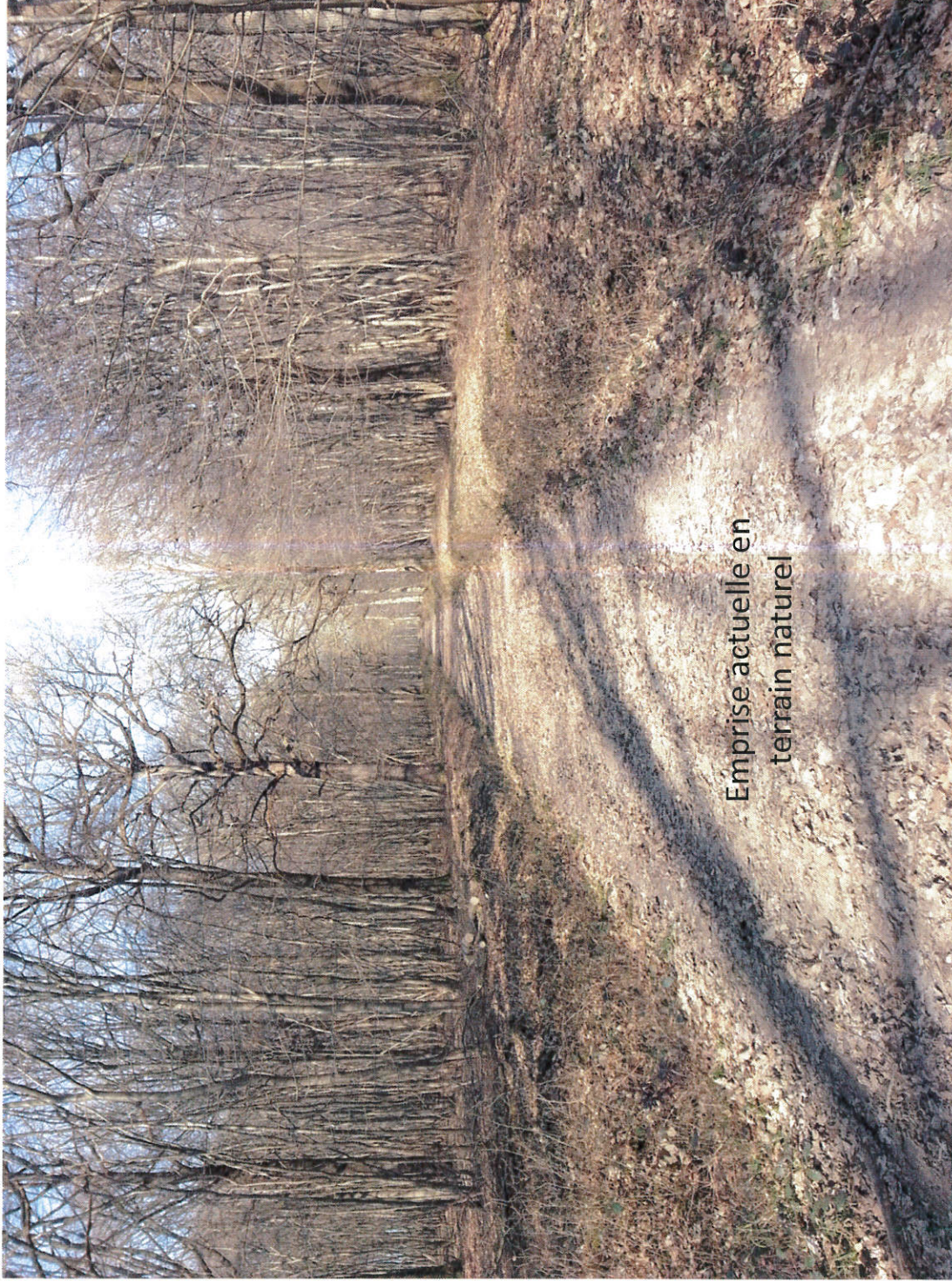
Rq: pas de photo permettant  
de situer le projet dans le  
paysage lointain car projet  
en forêt



**Photo 2**

Vue de la route forestière du  
coin du bois

Rq : même profil sur  
l'ensemble du linéaire



Emprise actuelle en  
terrain naturel



- De définir les zones dans lesquelles doivent être installées les îlots de vieillissement et de sénescence. Le gestionnaire devra définir précisément leur emplacement en fonction de critères dendrométriques et écologiques.
- De créer une base de données et une cartographie précise de l'infrastructure et de son état en étalant ce travail nécessaire au gestionnaire sur plusieurs années. Cette base de données devra ensuite être mise à jour au fur et à mesure des travaux.
- De prévoir des sites d'intérêt écologique dans la série de production et d'accueil en fonction des connaissances écologiques actuelles. Ces sites pourront et devront être actualisés en fonction des connaissances.

Au niveau cartographie, certains parquets de régénération (séries 1 et 2) ne font pour l'instant l'objet d'aucune unité de gestion cartographique. Ces unités de gestion devront être créées sur le plan au moment de la mise en régénération de ces parquets.

Les domaines suivants doivent obligatoirement faire l'objet d'une mise à jour en continu :

- Evolution des **peuplements** avec mise à jour des Unités Élémentaires de Peuplements (au minimum le code peuplement et la surface terrière après coupe) et des Unités de Gestion et des bases de données afférentes.
- Description des **stations** au minimum au moment des mises en régénération naturelle ou artificielle.
- Cartographie précise **des îlots de vieillissement et de sénescence**.
- Cartographie des **infrastructures** et mise en place d'une base de donnée.
- Mettre à jour les sites d'intérêt écologique au sein de la série de production et d'accueil

Le recueil de ces éléments étant essentiel à la bonne gestion de la forêt , **un bilan à mi-période sera réalisé.**

#### 5.7.2. Le réseau routier

Le réseau routier, public et forestier, accessible aux grumiers est suffisant. Tous les cantons forestiers sont bien desservis (sauf Maincourt).

Indépendamment des travaux d'entretien qui ne doivent pas être négligés qu'il s'agisse de chaussées, d'accotements, des fossés bordiers ou de ponceaux, il importe de favoriser la mobilisation des produits des coupes de régénération. Pour cela, **il est nécessaire d'empierrier certains tronçons afin de les rendre utilisable par les grumiers.**

Ces travaux sont essentiels pour une meilleure commercialisation des produits de valeur.

Les travaux suivants consistent en des travaux d'amélioration ou de création du réseau.

- 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> divisions : desserte des parcelles 03.05, 05.06,
- 13<sup>ème</sup> division : desserte des parcelles 13.23 à 13.30 devra être obligatoirement réalisé avant les passages en coupes des parcelles du groupe de régénération.
- 23<sup>ème</sup> division : **desserte des parcelles 23.20 à 23.24.**

Le linéaire de ces travaux est estimé à 10 km au coût de 25€/m<sup>2</sup>, plus la création de place de dépôts d'environ 650 m<sup>2</sup> : coût = 48 000 €/an